

Tritout

M. Romain Lambert, conseiller général

"Madame, Messieurs les conseillers généraux, Madame, Messieurs les Conseillers communaux, la déchetterie de notre commune, « Le Tritout », vit des heures de restructuration.

Le Conseil communal a communiqué, par un tout-ménage, les nouvelles directives d'utilisations du Tritout et vous en avez tous eu connaissance.

La déchetterie coûte, c'est certain et le conseil communal cherche la meilleure solution pour que le Tritout s'autofinance. La démarche est louable et les personnes qui y travaillent doivent être remerciées.

Cependant j'ai le sentiment que les choses sont faites dans la précipitation et que la pérennité de notre centre de tri n'est pas l'objectif du Conseil communal.

Ce constat s'est forgé par les quelques informations perçues de ci, de là :

- octobre 2014, les entreprises de Val-Terbi ont reçu un questionnaire pour déterminer une nouvelle taxe de déchetterie, certainement dans le but d'une taxe en rapport au volume amené pour recyclage. Problème : à la suite de ce questionnaire, certaines entreprises, pourtant volumineuses, ont vu leur taxe diminuer (exemple pour une entreprise de la place employant 15 personnes a passé de 400.- à 140.-).
- Fin d'année 2014, la nouvelle liste des déchets est communiquée à tous les ménages et nous prenons connaissance des volumes et déchets que chacun a le droit d'amener au Tritout.
- Mi-janvier 2015, une nouvelle information du Conseil communal sur le Tritout sur les coûts, la réduction des horaires, la fin du bazar.
- Ensuite il y a eu deux soirées d'informations, l'une pour les entreprises locales et l'autre pour les agriculteurs.

Alors beaucoup de démarches et beaucoup d'informations, à nouveau le travail du Conseil communal est à saluer, mais aussi beaucoup de rumeurs et de ouï-dire. Au final le sentiment d'un objet qui semble être destiné à l'abandon.

Alors le Conseil communal peut-il répondre aux questions suivantes :

- Est-il vrai qu'à la suite de la suppression du bazar, des personnes se sont offertes bénévolement pour le maintenir et le gérer ? Cette proposition a-t-elle été refusée ?
- Plusieurs solutions pour l'élimination des déchets verts ont été proposées : biogaz de Liesberg, on sait aussi que l'agriculteur de Bure qui exploite un biogaz vient chercher des détritrus dans la vallée. Y a-t-il une solution à l'issue de ces réflexions ?
Je vous livre ici un exemple concret : la commune de Develier a conclu un accord avec la Famille Ackermann de la Burgisberg qui a mis en place une installation de biogaz : La commune a accordé un prêt de Frs 150'000.-, remboursable sans intérêt sur 5 ans, et la famille Ackermann prend en charge tous les déchets verts (mise en service le week-end passé).
- Le Tritout est-il appelé à disparaître alors que la dette de celui-ci est encore élevée (frs 500'000.-) ? Ne vaudrait-il pas mieux atteindre son autofinancement et le maintenir en place ? Et qu'advient-il si le site de la déchetterie était abandonné ?
- En un mot, ne vaut-il pas la peine de se battre pour le Tritout, le maintenir en service, à l'heure où ECOLOGIE ne rime pas avec TRANSPORTS des déchets au SEOD à Glovelier.

Je remercie le Conseil communal pour ses réponses.

Réponse de Monsieur Michel Brahier, maire

“Il est vrai qu’il y a presque une collusion entre le règlement, le règlement tarifaire et l’étude sur la déchetterie. Nous avons adapté les tarifs par rapport au nouveau règlement. Les deux notions doivent être calées dans le temps.

Au niveau du bazar, le Conseil communal a reçu une pétition qui sera traitée prochainement. Une rencontre avec les pétitionnaires sera agendée afin de trouver une solution.

A propos des déchets verts, par rapport à une commune identique, nous ne sommes pas trop mauvais mais si nous pouvons baisser le coût, ce serait l’idéal. Le Conseil communal étudie différentes pistes.

Il faut savoir que le biogaz fonctionne avec la matière première, non pas les branches mais le gazon. Le Tritout a besoin de cette matière première mais constate que les branchages sont en abondance.

Si le projet d’une déchetterie régionale voit le jour, le site deviendra simplement un « Eco-point » avec ramassage des journaux, du carton, des huiles et du verre, etc.

A ce jour, le montant de la dette se monte à un demi-million. Le 90% des taxes proviennent des citoyens, le reste des entreprises et des commerces. De ce fait, il y a très peu de marge de manœuvre. Le Conseil communal va tout mettre en œuvre pour maintenir le site.

Monsieur Romain Lambert est partiellement satisfait.